

Novell® Messenger 3.0

Accord de licence utilisateur final Novell

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT ACCORD. L'INSTALLATION, LE TÉLÉCHARGEMENT OU TOUTE AUTRE UTILISATION DE CE LOGICIEL AURA VALEUR D'ACCEPTATION DES TERMES DU PRÉSENT ACCORD. SI VOUS NE MARQUEZ PAS VOTRE ACCORD SUR CES DERNIERS, VOUS N'ÊTES PAS AUTORISÉ À TÉLÉCHARGER, INSTALLER OU UTILISER LE LOGICIEL ET DEVEZ AVERTIR LE REVENDEUR DU LOGICIEL AFIN D'OBTENIR UN REMBOURSEMENT. LE LOGICIEL NE PEUT PAS ÊTRE VENDU, CÉDÉ NI REDISTRIBUÉ À MOINS QUE VOUS Y SOYEZ AUTORISÉ PAR LE FOURNISSEUR DE LICENCE.

Cet Accord de licence utilisateur final (ci-après dénommé l'« Accord ») constitue un contrat légal entre Vous (entité ou personne) et Novell, Inc. (ci-après dénommé le « Fournisseur de licence »). Le logiciel identifié dans le titre de cet Accord pour lequel vous avez acquis des licences, le support (le cas échéant) et la documentation qui l'accompagne (ci-après collectivement dénommés le « Logiciel ») sont protégés par les lois et traités sur les droits d'auteur en vigueur aux États-Unis et dans d'autres pays, et sont soumis aux termes de cet Accord. Si les lois de votre pays d'origine exigent pour rendre les contrats exécutoires, qu'ils soient rédigés dans votre langue locale, une version dans cette langue peut être obtenue auprès du Fournisseur de licence en lui adressant une demande écrite et sera réputée régir votre achat de licences du Logiciel. Toute mise à jour ou application mobile ou tout adaptateur, module ou ou encore support du Logiciel que Vous pouvez télécharger ou recevoir et qui n'est accompagné d'aucun Accord de licence est considéré comme étant le Logiciel et régi par le présent Accord. Si le Logiciel est une version de mise à jour ou de support, Vous devez disposer d'une licence acquise de manière licite pour la version et le nombre de Logiciels mis à jour ou pris en charge, afin d'installer ou d'utiliser la version de mise à jour ou de support.

UTILISATION AUTORISÉE SOUS LICENCE

Logiciel commercial.

Le terme « Utilisateur » désigne un objet Utilisateur (ou une autre classe d'objets contenant des données sur une personne, telles que des informations sur la carte de crédit ou des codes confidentiels) qui, dans une arborescence Annuaire unique, dispose (a) de droits d'accès ou d'utilisation sur une partie quelconque du Logiciel, ou (b) de droits d'accès ou d'utilisation sur des produits (périphériques, matériels ou logiciels) gérés par le Logiciel, et qui peut être indifféremment affecté à une personne ou à un périphérique. Les objets Utilisateur (ou autres classes d'objets) représentant la même personne et liés les uns aux autres dans une arborescence unique et/ou reliés entre plusieurs arborescences sont considérés comme un Utilisateur unique.

Vous devez acquérir une licence utilisateur pour chaque Utilisateur. Chaque personne qui accède au logiciel ou utilise ce dernier doit disposer d'au moins un objet Utilisateur qui lui est exclusivement assigné et doit accéder au logiciel par le biais de cet objet. Si Vous vous conformez aux obligations ci-dessus, Vous êtes autorisé à utiliser un nombre illimité de copies du Logiciel.

Licence du Logiciel NetIQ eDirectory™. Le nombre de licences accordé pour le logiciel NetIQ eDirectory inclus avec les licences du Logiciel Novell Messenger acquises en toute légalité est égal au maximum des deux nombres suivants : (1) le nombre total des licences légalement acquises pour le Logiciel Novell Messenger ou (2) 250 000 Utilisateurs par entreprise/entité. Les licences NetIQ eDirectory mentionnées précédemment ne peuvent pas être mises à niveau et sont par ailleurs soumises à l'accord de licence qui accompagne le logiciel NetIQ eDirectory.

Logiciel d'évaluation. Si le Logiciel est une version d'évaluation ou s'il Vous a été fourni à des fins d'évaluation, alors, à moins d'avoir obtenu un accord écrit de la part d'un représentant autorisé du Fournisseur de licence, votre droit d'utilisation est strictement limité à des fins d'évaluation dans un environnement interne de non-production, conformément aux termes de l'offre d'évaluation selon laquelle Vous avez reçu le Logiciel. Cette offre est valable 60 jours (ou pendant la période indiquée par le Logiciel) à compter de l'installation du Logiciel. Au terme de la période d'évaluation, Vous devez cesser d'utiliser le Logiciel, réinitialiser toute opération effectuée par ce dernier et le supprimer entièrement de Votre système ; Vous n'êtes pas autorisé à retélécharger le Logiciel à moins de disposer d'une autorisation écrite d'un représentant autorisé du Fournisseur de licence. Le Logiciel peut contenir un mécanisme de désactivation automatique empêchant son utilisation après un certain délai.

LIMITATIONS

Limitations de l'Accord de Licence. Le Fournisseur de licence se réserve tous les droits qui ne Vous sont pas expressément concédés. Le Logiciel vous est fourni sous licence pour votre usage strictement interne. À moins que le présent Accord ne vous y autorise expressément, Vous n'êtes pas autorisé à : (1) copier (hormis pour des besoins de sauvegarde), modifier, altérer le Logiciel, créer des travaux dérivés à partir de ce dernier, à pratiquer sur lui l'ingénierie à rebours, le décompiler ou le désassembler, sauf et dans la stricte mesure où ces opérations sont expressément autorisées par la législation en vigueur ; (2) céder, assigner, prêter, louer en location simple, en crédit-bail ou à temps partagé ni faire héberger le Logiciel ou à sous-concéder l'un des droits ou octrois de Licence qui vous sont conférés par le présent Accord en tout ou en partie sans l'accord écrit préalable du Fournisseur de licence ; (3) retirer des mentions de brevet, de marque commerciale, de copyright, de secret commercial ou autres mentions de propriété ou encore, étiquettes sur le Logiciel ou sa documentation ; (4) dévoiler les résultats de tests de performances, tests fonctionnels ou de toute autre forme d'évaluation ou d'étalonnage du Logiciel à des tiers sans l'autorisation préalable écrite du Fournisseur de licence.

Restrictions en matière d'hébergement. Dans l'éventualité où Vous souhaitez qu'un tiers gère, héberge (à distance ou virtuellement) ou utilise le Logiciel pour votre compte, Vous devez (1) d'abord contracter un accord valide et contraignant avec ce tiers contenant

des termes contractuels qui veillent à ce que les droits du Fournisseur de logiciels ne soient pas moins prohibitifs et/ou restrictifs que ceux contenus dans le présent Accord, y compris et sans limitation, la section Vérification ci-dessous ; (2) empêcher l'utilisation du Logiciel par ce tiers hormis pour votre seul bénéfice ; (3) assumer seul la responsabilité à l'égard du Fournisseur de licence de toute éventuelle infraction aux termes contractuels ci-dessous de la part de ce tiers.

Licences pour suites logicielles. Si Votre licence d'utilisation du Logiciel concerne une suite de produits, pour chaque licence, un seul utilisateur est autorisé à utiliser les produits de la suite. Une licence de suite n'autorise pas l'utilisation de produits individuels de la suite par plusieurs utilisateurs si la licence est acquise sur la base d'utilisateurs ou par plusieurs dispositifs si la licence est acquise sur la base d'un dispositif ou serveur.

Logiciel de mise à niveau. Cette section vous est applicable si Vous avez acheté le Logiciel dans le cadre d'une tarification de mise à niveau ou si Vous l'avez reçu à titre de mise à jour ou de mise à niveau du Logiciel. Le « Produit d'origine » est le produit à partir duquel Vous effectuez une mise à niveau. Vous êtes autorisé à utiliser le Logiciel uniquement si Vous êtes l'utilisateur autorisé du produit d'origine. Par ailleurs, Vous pouvez utiliser le Logiciel pour remplacer le nombre exact de licences du Produit d'origine sans dépasser le nombre de licences autorisées pour le logiciel d'origine. Le présent Accord remplace et régit tout accord de licence pour le nombre d'unités restant du produit d'origine. Le présent Accord s'applique spécifiquement au Logiciel (nom du produit et version) qu'il accompagne et Vous n'êtes pas autorisé à réaffecter votre nombre de Logiciels sous licence à un autre produit ou version, sauf si Vous avez expressément obtenu l'accord écrit du Fournisseur de licence.

Maintenance et support. Le Fournisseur de licence n'est en aucun cas tenu de fournir une assistance, sauf si Vous avez souscrit à une offre qui inclut expressément des services de support. Le cas échéant et si aucun accord distinct ne s'applique spécifiquement aux services d'assistance technique, les termes du présent Accord régissent la fourniture desdits services (les « Services »). Pour plus d'informations sur les offres de support actuelles du Fournisseur de licence, visitez le site à l'adresse <http://www.novell.com/support>.

DROITS DE PROPRIÉTÉ

Aucun titre de propriété du Logiciel ne Vous est cédé. Le Fournisseur de licence et/ou ses fournisseurs de licences tiers conservent tous les droits, titres et intérêts de propriété intellectuelle attachés au Logiciel et aux Services, y compris ceux portant sur toute adaptation ou copie dudit Logiciel et desdits Services. Le Logiciel ne vous est pas vendu, Vous faites uniquement l'acquisition d'une licence conditionnelle d'utilisation du Logiciel. Le titre, les droits de propriété et de propriété intellectuelle du contenu disponible via le Logiciel demeurent la propriété de l'éditeur de contenu et peuvent être protégés par le droit sur le copyright ou d'autres lois applicables. Le présent Accord ne vous concède aucun droit sur ce type de contenu.

GARANTIE LIMITÉE

Pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, le Fournisseur de licence garantit que le Logiciel est conforme, pour l'essentiel, à la documentation qui l'accompagne. Si Vous informez le Fournisseur de licence d'un problème de non-conformité dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'achat, ce dernier pourra à son entière discrétion, soit résoudre le problème, soit vous rembourser les frais de licence encourus pour le Logiciel. Toute utilisation ou modification non autorisée du Logiciel annulera la présente garantie. LA GARANTIE SUSMENTIONNÉE CONSTITUE VOTRE SEUL ET UNIQUE RECOURS ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. La garantie susmentionnée ne s'applique pas aux logiciels fournis gratuitement. DANS CE CAS, LE LOGICIEL EST FOURNI « EN L'ÉTAT », SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE.

Services. Le Fournisseur de licence garantit que les Services acquis seront fournis de façon professionnelle et dans les règles de l'art. La présente garantie reste valable pendant trente (30) jours à compter de la date de fourniture des Services. En cas de manquement à la garantie, la seule obligation du Fournisseur de licence est soit de corriger les Services de sorte qu'ils soient conformes à la présente garantie, soit de vous rembourser le montant perçu pour ces services non conformes. Vous acceptez de prendre les mesures appropriées pour isoler et sauvegarder Vos systèmes.

LE LOGICIEL N'A PAS ÉTÉ CONÇU, FABRIQUÉ OU PRÉVU POUR UNE UTILISATION OU UNE DISTRIBUTION SUR UN ÉQUIPEMENT FONCTIONNANT DANS UN ENVIRONNEMENT DANGEREUX ET QUI NÉCESSITE DES PERFORMANCES N'OFFRANT PLUS TOUTE LA SÉCURITÉ NÉCESSAIRE : FONCTIONNEMENT SUR DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES, NAVIGATION AÉRIENNE, COMMUNICATIONS OU SYSTÈMES DE CONTRÔLE, ÉQUIPEMENTS DE SAUVETAGE, SYSTÈMES D'ARMES OU AUTRES UTILISATIONS AU COURS DESQUELLES UNE PANNE DU LOGICIEL POURRAIT ENTRAÎNER DIRECTEMENT LA MORT, DES BLESSURES CORPORELLES OU UNE DÉTÉRIORATION GRAVE DE L'ENVIRONNEMENT.

Produits d'un autre éditeur. Le Logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui inclut du matériel ou d'autres logiciels ou services concédés sous licence ou vendus par une entité autre que le Fournisseur de licence. LE FOURNISSEUR DE LICENCE NE GARANTIT PAS LES PRODUITS OU SERVICES FOURNIS PAR UN AUTRE ÉDITEUR. CES PRODUITS OU SERVICES SONT FOURNIS PAR NOVELL « EN L'ÉTAT ». TOUTE GARANTIE ÉVENTUELLE SUR CES PRODUITS D'UN AUTRE ÉDITEUR NE PEUT ÊTRE OFFERTE QUE PAR LE FOURNISSEUR DE LICENCE DE CES PRODUITS EN VERTU DE SES PROPRES CONDITIONS DE GARANTIE APPLICABLES.

SOUS RÉSERVE DE RESTRICTIONS CONTRAIRES PRÉVUES PAR LA LOI, LE FOURNISSEUR DE LICENCE EXCLUT TOUTE GARANTIE GÉNÉRALEMENT QUELCONQUE ET TOUTE GARANTIE IMPLICITE NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, TOUT DROIT DE PROPRIÉTÉ OU DE NON-CONTREFAÇON AINSI QUE TOUTE GARANTIE DÉCOULANT D'ÉCHANGES COMMERCIAUX OU D'UNE UTILISATION

COMMERCIALE OU TOUTE GARANTIE DE PERFORMANCES. LE FOURNISSEUR DE LICENCE N'APPORTE AUCUNE GARANTIE ET N'ENGAGE AUCUNE RESPONSABILITÉ NON EXPRESSÉMENT DÉFINIE DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. IL NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL OU LES SERVICES SATISFERONT À VOS EXIGENCES, QU'ILS SERONT COMPATIBLES AVEC TOUS LES SYSTÈMES D'EXPLOITATION OU QU'ILS FONCTIONNERONT DE MANIÈRE ININTERROMPUE OU SANS ERREUR. LES CLAUSES ET EXCLUSIONS DE GARANTIE PRÉCÉDENTES CONSTITUENT UNE PARTIE ESSENTIELLE DE CET ACCORD ET SERVENT DE BASE POUR DÉTERMINER LE PRIX DES PRODUITS. Certaines juridictions n'autorisent pas certaines exclusions ou limitations de garantie. Par conséquent, il se peut qu'une partie des limitations susmentionnées ne vous soient pas applicables. La présente garantie limitée Vous confère des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits variables en fonction de la législation en vigueur dans l'État ou la juridiction dont Vous relevez.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Préjudices indirects. LE FOURNISSEUR DE LICENCE OU SES FOURNISSEURS TIERS, SES FILIALES OU SES EMPLOYÉS NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES DES PRÉJUDICES INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, DELICTUELS, ÉCONOMIQUES OU PÉNAUX, QU'ILS REPOSENT SUR UN CONTRAT, RÉSULTENT DE LA NÉGLIGENCE, DE LA RESPONSABILITÉ STRICTE OU DE TOUT AUTRE DÉLIT, INFRACTION À UNE OBLIGATION STATUTAIRE, INDEMNITÉ OU CONTRIBUTION, Y COMPRIS, MAIS DE FAÇON NON LIMITATIVE, EN CAS DE PERTE FINANCIÈRE, DE MANQUE À GAGNER OU DE PERTE DE DONNÉES, ET CE INDÉPENDAMMENT DU CARACTÈRE PRÉVISIBLE OU NON DE TELS PRÉJUDICES.

Préjudices directs. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DU FOURNISSEUR DE LICENCE EN MATIÈRE DE PRÉJUDICES DIRECTS MATÉRIELS OU IMMATÉRIELS (QU'IL S'AGISSE D'UN CAS UNIQUE OU RÉPÉTÉ) NE POURRA ÊTRE ENGAGÉE AU-DELÀ DE 125 % DU MONTANT QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LE LOGICIEL OU LES SERVICES [OU 40 EUROS (50 USD) SI LE LOGICIEL VOUS A ÉTÉ FOURNI À TITRE GRACIEUX]. Les exclusions et limitations stipulées plus haut ne s'appliquent pas en cas de décès ou de dommage corporel causé par la négligence du Fournisseur de licence, de ses employés, agents ou sous-traitants. Dans les juridictions où la loi rend inapplicables les exclusions ou limitations de responsabilité de ces dommages, y compris, mais sans limitation, les dommages découlant d'une violation des termes implicites quant au droit de propriété ou à la jouissance paisible du Logiciel concédé sous licence en vertu du présent Accord ou d'une présentation frauduleuse, la responsabilité du Fournisseur de licence sera exclue ou limitée dans la mesure maximale permise par la législation de ces juridictions.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Durée. Le présent Accord entre en vigueur à la date à laquelle Vous acquérez légalement le Logiciel. Il sera automatiquement résilié si Vous ne respectez pas l'une de ses conditions. Si le Logiciel Vous est fourni sur la base d'une location, votre droit de possession ou d'utilisation du Logiciel s'éteint au terme de la période de location applicable. En cas de résiliation du présent Accord, ou à la fin de la période de souscription en vigueur, Vous devez immédiatement détruire l'original et toutes les copies du Logiciel ou les retourner au Fournisseur de licence et supprimer le Logiciel de vos systèmes.

Vérification. Le concédant du Logiciel a le droit de vérifier que Vous vous conformez au présent Accord. Vous acceptez : (1) d'appliquer les mesures de sécurité nécessaires en interne afin d'éviter toute copie, distribution, installation, utilisation ou accès illicite au présent Logiciel ; (2) de conserver des enregistrements attestant que Vous vous conformez au présent Accord et de fournir, à la demande du Fournisseur de licence, des statistiques et/ou rapports basés sur ces enregistrements et qui justifient le nombre de copies (par produit et version) et les architectures réseau dans la mesure où celles-ci sont liées d'une manière ou d'une autre aux octrois de licence et au déploiement du Logiciel ; (3) d'autoriser un représentant du Fournisseur de licence ou un auditeur indépendant (ci-après « Auditeur ») à inspecter et auditer Vos ordinateurs et enregistrements ainsi que ceux de vos sous-traitants, pendant Vos heures de bureau, à des fins de vérification de la conformité avec les conditions d'octroi de licence pour les produits logiciels du Fournisseur de licence. Pour autant que le Fournisseur de licence et l'Auditeur se soient engagés par écrit à préserver la confidentialité de Vos données, Vous êtes tenu de vous montrer coopératif dans le cadre de ce type d'audit et de fournir l'assistance et l'accès nécessaires à tous les enregistrements et ordinateurs. Si un audit révèle que Vous avez, à un moment donné, eu ou utilisé une installation qui n'était pas concédée sous licence ou que Vous avez accédé au Logiciel sans licence, Vous êtes tenu d'acquiescer, dans un délai de 30 jours, un nombre suffisant de licences pour pallier à ce manquement sans bénéficier d'une éventuelle remise applicable et devrez supporter les frais de licence pour la durée dudit manquement. Si un défaut de licence matérielle supérieur ou égal à 5 % est identifié, Vous êtes tenu de rembourser au concédant les frais encourus pour l'audit.

Logiciels tiers/Open Source. Rien dans le présent accord ne peut restreindre, limiter ou affecter tout droit dont vous disposez, ou toute obligation ou condition à laquelle vous pouvez être soumis, aux termes de toute licence relative aux sources ouvertes applicable pour tout code source ouvert contenu dans le Logiciel. Le logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui comprend d'autres logiciels concédés sous licence régis par d'autres clauses et/ou concédés sous licence par un autre Fournisseur de licence que celui du présent Accord. L'utilisation de logiciels faisant l'objet d'accords de licence distincts est régie par ces accords. Vous êtes tout à fait libre d'utiliser les programmes tiers fournis avec le présent Logiciel.

Cession de licence. Le présent Accord et les licences associées achetées dans le cadre de l'utilisation du Logiciel ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une cession ou d'une assignation sans l'accord préalable écrit du Fournisseur de licence. Toute tentative de cession ou d'assignation sera considérée comme nulle et non avenue. Contactez l'adresse CRC@novell.com pour demander la cession de licences et l'assignation du présent Accord.

Droit. Tout litige découlant ou concernant le présent Accord sera soumis aux principales lois des États-Unis et de l'État de l'Utah indépendamment de ses dispositions concernant le choix de la loi applicable. Tout procès, action ou procédure découlant ou concernant le présent Accord peut uniquement être porté devant les tribunaux fédéraux ou fédérés de la juridiction compétente de l'Utah. Si une partie entame une procédure légale eu égard au présent Accord, la partie qui remporte le procès sera en droit de se voir dédommager, dans la mesure du raisonnable, de ses frais d'avocat. Toutefois, si votre pays ou votre résidence principale est située dans un État membre de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre-échange, (1) les tribunaux irlandais

seront l'unique juridiction habilitée à recevoir toute action juridique au titre du présent Accord et (2) lorsque les lois de ce pays ou de votre résidence principale exigent d'être appliqués pour ce type d'action devant les tribunaux, ce sont les lois dudit pays qui s'appliquent. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue.

Accord complet. Le présent Accord ainsi que tous les autres documents d'achat ou tout autre accord entre Vous et le Fournisseur de licence définissent la totalité des conventions entre Vous et le Fournisseur de licence et ne peuvent être amendés ou modifiés que par un accord écrit conclu entre Vous et un représentant autorisé du Fournisseur de licence. AUCUN FOURNISSEUR DE LICENCE, DISTRIBUTEUR, VENDEUR, DÉTAILLANT, REVENDEUR, REPRÉSENTANT OU EMPLOYÉ N'EST AUTORISÉ À MODIFIER CET ACCORD OU À ENGAGER DES RESPONSABILITÉS AUTRES QUE CELLES INCLUSES DANS LES PRÉSENTES CLAUSES DE L'ACCORD.

Renonciation. Toute renonciation à l'un des droits octroyés par le présent Accord devra, pour prendre effet, être formulée par écrit et signée par un représentant dûment autorisé de la partie concernée. Toute renonciation du droit passé ou présent causé par la violation de l'une des clauses du présent Accord représentera une renonciation des droits futurs liés à cet Accord.

Rupture de l'Accord. Si l'une des clauses de cet Accord perd sa valeur juridique ou sa force exécutoire, ladite disposition sera analysée, limitée, modifiée ou, le cas échéant, résiliée afin d'éliminer son inapplicabilité ; par contre, les autres dispositions conserveront leur applicabilité.

Conformité aux exigences d'exportation. Vous reconnaissez que les produits et/ou la technologie du Fournisseur de licence sont soumis à la réglementation régissant les exportations aux États-Unis (ci-après la réglementation « EAR ») et acceptez de vous y conformer. Vous acceptez de ne pas exporter ni réexporter les produits du Fournisseur de licence, de manière directe ou indirecte : (1) vers des pays soumis à des restrictions en matière d'exportation de la part des États-Unis ; (2) vers tout utilisateur dont Vous savez ou avez des raisons de penser qu'il utilisera les produits du Fournisseur de licence pour concevoir, développer ou produire des armes nucléaires, chimiques ou biologiques, des systèmes de fusée, des lanceurs spatiaux, des fusées sondes ou des systèmes de véhicules aériens sans pilote ; (3) vers tout utilisateur frappé d'embargo par le Gouvernement fédéral des États-Unis en matière de transactions à l'exportation. En téléchargeant ou en utilisant le Logiciel, Vous acceptez ce qui précède et Vous déclarez et garantisiez que Vous n'êtes pas situé dans un tel pays, subordonné à ce dernier, originaire ou résident de ce pays ou d'un pays de cette liste. Par ailleurs, Vous êtes tenu de respecter toute législation locale de votre juridiction susceptible d'avoir un impact sur votre droit à l'importation, l'exportation ou l'utilisation des produits du Fournisseur de licence. Avant d'exporter des produits soumis à la réglementation EAR, consultez la page Web (en anglais) du Bureau of Industry and Security www.bis.doc.gov. Pour plus d'informations sur l'exportation du Logiciel ainsi que sur son numéro ECCN (numéro de classification du contrôle à l'exportation) et les exceptions de licence associées (le cas échéant), consultez le site Web www.Novell.com/info/exports/. Sur demande, le ministère du Commerce international du Fournisseur de licence peut fournir des informations relatives aux restrictions applicables aux produits du Fournisseur de licence en matière d'exportation. Le Fournisseur de licence décline toute responsabilité en cas de refus d'obtention des autorisations d'exportation nécessaires.

Droits du Gouvernement des États-Unis. Toute utilisation, reproduction ou divulgation d'éventuels livrables par le Gouvernement des États-Unis est soumise aux limitations prévues par les dispositions légales suivantes : FAR 52.227-14 (déc. 2007) Alternate III (déc. 2007), FAR 52.227-19 (déc. 2007) ou DFARS 252.227-7013 (b)(3) (nov. 1995) ou par les clauses ultérieures appliquées en remplacement des dispositions légales ci-avant.